

**Manifestations sportives**

**VALIDITE : 2025**

**Manifestations sportives occasionnelles \* :**

Tout événement sportif organisé par un club ou une fédération sportive, à caractère unique (match, tournoi, etc. ...)

Droit forfaitaire par jour - sport amateur :	28,05 €	(TVA 3% en sus)
Droit forfaitaire par jour - sport professionnel :	44,88 €	(TVA 3% en sus)

**Manifestations sportives récurrentes \* :**

Tous les événements sportifs récurrents organisé par un club ou une fédération sportive, en continu ou à plusieurs reprises (championnats, plusieurs matchs ou tournois, entraînements, ...)

Droit forfaitaire annuel clubs amateurs :	53,40 €	(TVA 3% en sus)
Droit forfaitaire annuel clubs professionnels :	85,33 €	(TVA 3% en sus)

\* Il s'agit des manifestations sportives comportant une simple sonorisation générale.

Le rôle joué par la musique lors de telles séances est accessoire ou secondaire en ce sens qu'il ne possède aucun lien avec la prestation des sportifs.